

^

(N° 176.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 JUIN 1840.

*RAPPORT fait au nom de la commission des naturalisations, par
M. Du BUS aîné, sur la demande de J.-B. HUBERT.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Jean-Baptiste Hubert, garde-forestier à Matagne-la-Grande, province de Namur, demande, par requête adressée au roi, le 19 septembre 1836, qu'une loi le déclare *apte à continuer ses fonctions*.

Né au Bourg-Fidèle, près Rocroi (France), le 29 février 1780, il s'est fixé à Matagne-la-Grande, dès le 1^{er} janvier 1813, et n'a cessé, depuis lors, d'habiter cette commune où, depuis la même époque, il a exercé les fonctions de garde-forestier jusqu'à ce que, le 6 octobre 1836, un de ses procès-verbaux a été annulé par le tribunal de Dinant, attendu la qualité d'étranger du verbalisant.

Il est père de onze enfants dont neuf sont nés en Belgique.

Il soutient que, s'il ne s'est pas conformé à l'art. 133 de la Constitution, c'est qu'il a ignoré la loi, dont ses chefs ne lui ont donné aucune connaissance : toutefois, il résulte du rapport d'un fonctionnaire consulté que cette disposition ayant été publiée à Matagne-la-Grande, il aurait pu en profiter, s'il n'avait eu alors des motifs pour ne le point faire.

Les renseignements recueillis sur sa conduite sont, au surplus, défavorables.

Le président - rapporteur,

DU BUS AÎNÉ.